

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE  
DE  
**S C I E Z**



74140

Téléphone : 04 50 72 60 08  
Télécopie : 04 50 72 63 08

## *Compte rendu de séance du Conseil Municipal*

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 Juillet 2013

#### PRESENTS :

Mesdames, Roch Monique, Rapin Jacqueline, Longuet Odile, Bourgeois Fatima, Henry Jeanine, Braize Liliane, Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette,  
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Réale Richard Pierron André, Favre Pierre, Bidal Claude, Kupper Lionel, Huvenne Bernard, Requet Michel.

#### PROCURATIONS :

Kabut Florence à *Braize Liliane*  
Couasnon Thierry à *Vignaud Christian*,  
Marre Michèle à *Rapin Jacqueline*  
Gilbert Joel à *Pierron André*  
Soupa Franck à *Favre Pierre*

ABSENTS: Truchot Hervé, Appert Nicolas, Badaire Corinne

Arrivée de Bourgeois Fatima, Réale Richard et Kupper Lionel à 20h05

#### NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monique Roch a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26-06-2013

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2013, les élus présents lors de la séance du 26 juin, sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Le compte rendu de la séance 26 juin 2013 est approuvé à l'unanimité, moins 3 abstentions (*Bidal Claude, Huvenne Bernard et Vuattoux Georgette*).

### **1-Entrée Ouest - Marché de travaux : Approbation rapport CAO- Adjudication des lots**

Exposé : Vignaud Christian et Longuet Odile, Maires adjoints

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune de Sciez, coordonnatrice du marché, a lancé une procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics, en vue d'attribuer les marchés de travaux. La consultation comprend 3 lots : N°1, Génie Civil, N°2 Bétons Bitumeux et N°3, Génie Electrique.

La commission d'Appel d'Offre du groupement de commandes, réunie le 28 juin 2013 a classé et émis un avis sur les offres.

#### Décision :

Vu le rapport de dépouillement et d'analyse établis par Cabinet Uguet  
Considérant que la concurrence a joué correctement

*Le conseil municipal, à l'unanimité moins 6 voix contre (Bidal Claude, Fillon Sandrine, Kupper Lionel, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Requet Michel)*

- valide la proposition du maître d'œuvre
- donne pouvoirs au Maire de passer et signer marchés négociés comme suit :

REF	Désignation	Total marché HT	Part Commune	Part SYANE	Entreprise adjudicatrice
LOT1	TERRASSEMENT - VRD	3 476 213,08	3 202 412,94	273 800,14	GROUPEMENT PERRIER TP-COLAS RAA-GROPPI
LOT2	REVETEMENT DE VOIRIE	944 294,90	879 122,00	65 172,90	COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE à THONON
LOT3	GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURE ECLAIRAGE	271 873,06		271 873,06	S.I.P.E à THONON
	<b>TOTAL</b>	<b>4 692 381,04</b>	<b>4 081 534,94</b>	<b>610 846,10</b>	

- acte que le SYANE passera et signera le marché du Lot N°3, pour un montant global de 271 873.06€ HT avec l'entreprise S.I.P.E. à Thonon les Bains.

### **2- « Les Peutheys » AI N°51 et52**

Exposé : Bourgeois Fatima,

#### **2-1 : Approbation du plan de bornage et de division**

Le conseil municipal, unanime, approuve de plan de bornage et de division.

## 2-2 : VENTE d'un bien porté par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie au profit du SISAM

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 03 novembre 2011 portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF 74 pour l'acquisition des biens suivants :

Section	N° cadastral	Lieuxdits	Surface
AI	51	Les Peuteys	5393 m2
AI	52	133 chemin des Hutins Vieux	4888 m2

VU la convention de portage foncier en date du 03 novembre 2011, entre la Commune de SCIEZ et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens ci-avant mentionnés ;

VU l'article 20 des statuts de l'EPF 74 ;

VU l'article 4.7 du règlement intérieur de l'EPF 74 ;

VU l'arrêté du 04 février 2013 accordant un permis de construire (Dossier n° PC 074 263 12 B 0028) au SISAM pour l'édification d'un bâtiment à usage de structure d'accueil de petite enfance intercommunale, parking et voie d'accès ;

Le Conseil Municipal, unanime

- Décide d'interrompre, en partie, la mission de portage de l'EPF 74 ;
- Autorise l'EPF à vendre les parcelles AI 103 (3a 56ca) et AI 107 (22a 38ca) soit une contenance cadastrale totale de 25a 94ca telles que représentées sous liseré bleu sur le plan de bornage - plan de division, établi par le cabinet de géomètres BARNOUD – TROMBERT à THONON LES BAINS, au profit du SISAM en vue de réaliser son projet de crèche communale ;
- Demande qu'un acte administratif soit établi au prix de DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (220.000,00 €).
- S'engage à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués, le cas échéant des subventions et loyers perçus pour le dossier.

---

## 3-Subventions exceptionnelles associations

### 3-1 : Les Pieds d'A Sciez

Exposé : Démolis Hubert, Maire adjoint

Conformément au règlement intérieur du comité de jumelage,

- demande l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 600€ au profit de l'association « Les Pieds d'à Sciez », correspondant à 70% des frais engagés par l'association dans le cadre du jumelage.

Décision :

Le Conseil Municipal, unanime,

- Décide attribution d'une subvention exceptionnelle de 600€ à l'association « Les Pieds d'à Sciez ».

### 3-2 : Fonds de solidarité pour les petites villes du sud-ouest et Midi-Pyrénées

Exposé : Bidal Jean-Luc, Maire

L'association des petites villes de France, à laquelle la commune de Sciez adhère depuis plusieurs années, sollicite notre soutien pour venir en aide aux petites communes du sud-ouest et midi-pyrénées touchées par les graves inondations du mois de juin. Les fonds recueillis par l'Association Petites Villes de France seront remis aux départements de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées.

-Propose de verser une subvention à hauteur de 1 000€

Le conseil municipal, à l'unanimité et une abstention (Huvenne Bernard),

- Décide attribution d'une subvention exceptionnelle au profit à l'association des petites villes de France, au profit des petites communes des départements de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées les plus touchées par les inondations de juin 2013.

#### 4-Budget principal : Décision Modificative N°3

Exposé : Triverio Christian,

Afin de permettre :

- Régularisation comptable d'amortissement de biens de communaux,
- Intégration du solde de l'association « Office du tourisme » sur le budget communal,
- Reversement de ce solde à l'établissement public « Office de Tourisme de Sciez »

Il convient de modifier le budget comme suit :

Décision Modificative N°3							
Dépenses d'Investissement				Recettes d'Investissement			
Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits	Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits
21538			17 000	21532			17 000
<i>Sous-total</i>		-	17 000	<i>Sous-total</i>		-	17 000
<b>TOTAL</b>			<b>17 000</b>	<b>TOTAL</b>			<b>17 000</b>
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits	Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits
657364	Contribution SPIC		8 052	7788	Produits exceptionnels divers		8 052
<i>Sous-Total</i>		-	8 052	<i>Sous-Total</i>		-	8 052
<b>TOTAL</b>			<b>8 052</b>	<b>TOTAL</b>			<b>8 052</b>

Décision :

Entendu exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité et une abstention (Fillon Sandrine).

-autorise la Décision Modificative N°3 du budget principal 2013.

#### 5-Tarif saisonnier attractions plage

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

Informe l'assemblée d'une demande d'emplacement pour l'été 2013, de deux attractions pour enfant sur la plage.

Propose de fixer les tarifs suivants :

Un Tobogan de 15m x 10m et

Un trampoline de 8m x 8m

: 30€ par jour

Décision :

Considérant l'intérêt touristique de telles installations sur la plage,  
Considérant que le tarif proposé n'est pas assez conséquent,

*Le conseil municipal, unanime,*

- Fixe le tarif de 30€ par jour et par attraction.
- 

## **6-Dissolution de l'association Office de tourisme**

**Exposé :** Démolis Hubert, Maire adjoint

Considérant la lettre de démission du président et des membres du conseil d'administration de l'association « Office de tourisme », portée en mairie par Monsieur Albert Parenthoux le 24 octobre 2012, Considérant la décision des membres démissionnaires, d'une mise à disposition au bénéfice de la commune, du solde financier,

Considérant que cette démission ne représente pas la dissolution de l'association,

Le Conseil municipal a délégué Monsieur Démolis Hubert et Madame Badaire Corinne pour procéder à la dissolution de l'association, de concert avec le cabinet d'avocat Petit et Associés, et les services de la sous-préfecture.

### **Décision :**

Vu le compte-rendu de l'assemblée générale des adhérents 2011 à l'association « Office de tourisme » en date du 4 juin 2013,

Vu le compte-rendu de l'assemblée générale des adhérents 2011 à l'association « Office de tourisme » en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013,

Vu l'état de gestion au 31 décembre 2011,

Considérant que la procédure de dissolution a été respectée,

Considérant la volonté de maintenir le solde de l'association dans l'action touristique,

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

- Approuve la dissolution de l'association Office de tourisme

**Le conseil municipal, à la majorité moins 1 voix contre (*Huvenne Bernard*) et 3 abstentions (*Vuattoux Georgette, Fillon Sandrine et Kupper Lionel*)**

- Décide d'intégrer le solde de 8 051.92€ dans le budget communal et de le reverser à l'E.P.I.C Office de Tourisme de Sciez.  
Les crédits nécessaires au reversement du solde à l'EPIC Office de Tourisme de Sciez sont ouverts au BP 2013, par décision Modificative N°3.
- 

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS**

---

**Le Maire informe l'assemblée des décisions prises conformément à l'article L- 12122-22.  
(Néant)**

**Le Maire,**

-Informe l'assemblée d'une commande d'étude de faisabilité concernant la gestion de la circulation dans le secteur de l'église. Cette mission sera menée par le bureau d'ingénierie H. Beraud à Metz-Tessy, pour la somme de 3 900€ HT.

-Informe d'un projet du SIEM de mise en place d'une structure pour la gestion globale de l'eau en Haute-Savoie qui pourrait permettre une économie de 30%.

-Invite le conseil municipal au repas du mercredi 14 août à 20h, à la Base Nautique de Sciez.

-Recevra ce samedi, les propriétaires de l'ancien commerce « *Etoile des Alpes* » à Bonnatrait pour une négociation d'achat par la commune, de ce bien estimé par les domaines entre 450 000 et 500 000€.

**Communication des élus :**

-Christian Vignaud informe l'assemblée que l'Avenue de Genève sera fermée du 26 au 30 août, entre le croisement de Filly et Chemin des Filles. Le conseil général a programmé des travaux de réfection de la chaussée. Regrette que le Conseil général n'ait pas accepté de planifier ces travaux en même temps que les travaux d'aménagement de l'entrée ouest.

-Richard Réale présente un compte rendu de son expédition à Vohindava-Madagascar en juin dernier et dresse un bilan très positif de cette coopération décentralisée.

Le Maire précise qu'un bilan général et précis de cette action sera rendu d'ici la fin de l'année. Odile longuet en profite pour rappeler que les écoles de Sciez ont toujours de nombreux livres à disposition pour Madagascar et qu'il serait souhaitable d'organiser l'enlèvement pour expédition de ces dons.

Chaque année, en novembre, un « voyage découverte » est organisé par l'AFDI (Association Française de Développement International). Cette année les élections à Madagascar se tenant à cette période, le voyage risque de ne pas avoir lieu.

-Jeanine Henry annonce :

-Concert piano et violon - Jeudi 1er Août - *Les Jeudis de Sciez* - Auditorium du Port  
21h00, «Di Censo et Danowicz». Concert gratuit offert par l'Office de Tourisme de Sciez.

-Concert de Jazz - Vendredi 2 Août - Auditorium du Port  
21h00, Concert de Jazz avec Joel Forrester, Ivor Malherbe, Jeff Baud et Antoine Brouze.

-Cinéma muet piano live – Samedi 3 Août – Théâtre du Guidou  
20h, Film « *Le voleur de Bagdad* » de Raoul Walsh (1924)

-Liliane Braize annonce la publication du dernier bulletin municipal qui sera distribué à partir de la semaine prochaine.

-Christian Vignaud fait part des remerciements de l'équipe de la Virade de l'Espoir pour la mise disposition du parking du port, au club de Moto «Mucogold 74» lors d'une action qui a rapporté environ 4 500€ à la virade. Fatima Bourgeois en profite pour rappeler que la Virade se fera cette année à Margencel. Les organisateurs espèrent 25 communes participantes pour fêter leurs 25 ans. A cette occasion, il est demandé à la commune de Sciez de se charger d'organiser le fil rouge de Sciez à Margencel.

**Date prévisionnelle de réunion du conseil municipal :**

Jeudi 29 Août 2013 à 20h (*Sous réserve de la disponibilité de l'intervenant extérieur en charge du règlement de la publicité*)

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,  
La Séance Publique est levée 21h40 heures

PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 22-07-2013 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS  
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17-07-2013

SIGNÉ

Le secrétaire de séance  
Roch Monique



Le Maire  
Bidal Jean-Luc



Vu pour être affiché le 23-07-2013 conformément aux prescriptions  
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales